



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 9

Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2023

Le 7 novembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE
- M. Jean-Marc LESPADÉ

Représentant la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET
- M. Pierre PECASTAINGS

Avaiement donné procuration :

- M. Dominique COUTIERE à M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ

Etaient excusés :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. André JAKUBIEC

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Pour la Paierie Départementale : M. Olivier BOURGOING
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Eric SARGIACOMO : Direction des Entreprises et des Initiatives Economiques
 - MM. François RAMBEAU et Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 1 849 000,00 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 1 212 000,00 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes :
 - « n° 201001 Centre de Ressources géré en H.T. »
 - « n° 201301 Future emprise LGV »
 - « n° 201401 Parc ludico-sportif et vague artificielle géré en H.T. »
 - « n° 201601 Opérations foncières géré en H.T. »

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON